



BILAN DE COMPÉTENCES



Réenchantez votre avenir professionnel !

BILAN
DE
COMPÉTENCES

RENCONTREONS-NOUS

A VRAI DIRE, STÉPHANIE GRESSIER
gressierstephanie@gmail.com
www.avraidire.eu
07 . 60 . 99 . 36 . 54



POURQUOI FAIRE UN BILAN DE COMPÉTENCES?

DÉCOUVREZ VOTRE
POTENTIEL

- **Faire le point sur sa carrière**
- **Explorer de nouvelles possibilités** découvrir des métiers ou des domaines d'activité qui correspondent mieux à ses aspirations.
- **Prendre des décisions éclairées** que ce soit pour changer de métier, se reconvertir, développer de nouvelles compétences ou se spécialiser
- **Se rassurer avant de créer son entreprise**
- **Envisager un nouveau projet professionnel à la suite d'un burn-out**
- **Valoriser son parcours professionnel** : Le bilan de compétences permet de mettre en valeur ses acquis professionnels et d'identifier les compétences transférables dans d'autres domaines.



POUR QUI ?

FINANCEMENT
100 % CPF

- Salarié.e.s éligibles au CPF
- Demandeur.e.s d'emploi: la demande doit être faite auprès de Pôle emploi, de l'APEC ou de Cap emploi
- Des salariés du secteur public (fonctionnaires et agents non titulaires)
- Entrepreneur.e.s
- Personnes en situation de handicap : des conditions d'accessibilités peuvent être mises en place. Merci de nous en informer avant afin de convenir ensemble des modalités d'accueil.

Ces formations
peuvent se
dérouler en
distanciel via
zoom



COMMENT ?

UN PROGRAMME SUR
MESURE

Étape 1 : Phase préliminaire -

Dans cette première étape, vous analysez votre demande et vos besoins, en déterminant le format le plus adapté à votre situation.

Nous co-construons ensemble votre **programme individualisé de Bilan de Compétences** pour qu'il réponde parfaitement à vos attentes.

APPROCHES NARRATIVES,
TESTS

Étape 2 : Phase d'investigation -

Vous explorez vos **compétences**, vos **aspirations**, vos motivations et vérifiez la **pertinence** de votre projet. Vous élaborerez également d'autres **alternatives** pour envisager toutes les possibilités.

UNE EXPERTISE METIERS ET
RH À VOTRE SERVICE

Étape 3 : Phase de conclusion -

Vous vous appropriiez les **résultats** détaillés de votre phase d'investigation et identifiez les conditions et les moyens favorisant la réalisation de votre **projet** professionnel. Vous prévoyez les principales **modalités** et **étapes** de votre projet professionnel.

DES OUTILS ET UN SUIVI

- Une grille d'analyse du besoin lors de l'entretien préliminaire
- Un livret bénéficiaire avec des supports/outils
- Des apports de connaissances sur le marché du travail, les dispositifs de formation
- La réalisation d'enquêtes métiers afin de rencontrer des professionnels des secteurs et/ou métiers envisagés
- Le test QE pro.
- À l'issue du bilan de compétences, une synthèse .
- un suivi satisfaction et qualité tout au long du parcours et à 6 mois

**UNE OFFRE UNIQUE
16H EN FACE À FACE**

= 2000 EUROS HT

LE BILAN DE COMPÉTENCES



"Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et le cas échéant de formation.



Réenchantez votre avenir professionnel !

Ces formations peuvent se dérouler en distanciel via zoom





Eligibilité 100% CPF

Cette action de formation "bilan de compétences" est réalisée conformément aux dispositions de l'article L.6313-1 du Code du Travail.

Selon l'article L.6313-4, les bilans de compétences mentionnés au 2ème paragraphe de l'article L.6313-1 ont pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et le cas échéant un projet de formation.

La formatrice est soumise aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du code pénal en ce qui concerne les informations qu'elle détient à ce titre. Elle s'engage à respecter le code de déontologie et assure un environnement garantissant la discrétion et la confidentialité des échanges. Selon l'article L.6313-4 du code du travail, la durée du bilan de compétences ne peut excéder vingt-quatre heures par bilan.



*Stéphanie
Gressier*

COACHING
FORMATION
FACILITATION

à vrai dire
Accompagnement (im) pertinent ●

07 . 60 . 99 . 36 . 54

gressierstephanie@gmail.com

www.avraidire.eu